

## LES ESPACES LUDIQUES EN MILIEU SCOLAIRE

Un dispositif de pacification des comportements qui contribue efficacement à l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant dans les écoles élémentaires

### Contribuer concrètement à l'aménagement des rythmes scolaires

Le dispositif des espaces ludiques en milieu scolaire est parfaitement adapté à l'aménagement du temps et de l'espace scolaires.

Il s'inscrit comme une solution qui correspond en tous points aux objectifs, tant pour l'école que pour les collectivités, en prenant en charge l'enfant autant que l'élève, au bénéfice des deux.

Ce dispositif permet d'équilibrer la journée de l'écolier, en introduisant avec discernement des séquences de décompression en parfaite adéquation avec la nature de l'enfant.

### Prévenir violence scolaire et incivilités, favoriser les apprentissages

Si les faits de violence se produisent surtout en collèges et lycées, il est reconnu aujourd'hui que tout est en gestation dès l'école primaire.

Aussi pour améliorer la relation de l'enfant aux autres, à l'institution et à la société en général, il convient de mettre en place des outils préventifs dès l'école élémentaire.

Le dispositif qui s'appuie sur une combinaison de jouets spécialement étudiée mise à disposition des enfants sur les temps périscolaires et les récréations, induit des résultats extrêmement significatifs en termes de pacification de comportements et de mieux vivre ensemble à l'école.

Il favorise ainsi un accès aux apprentissages dans les meilleures conditions.

Il s'adresse à toutes les écoles, y compris les établissements privés sous contrat d'état et à toutes les communes, quelle que soit leur importance.

## Un outil pour mieux vivre ensemble à l'école

C'est dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires, de la prévention de la violence et de l'échec scolaires, que le dispositif des espaces ludiques en milieu scolaire a été initié, expérimenté puis validé par l'Education nationale.

### Constater et agir

- En matière de rythme scolaire, on constate qu'un nombre grandissant d'enfants passe 10 heures, voire plus par jour à l'école.  
Aussi est-il devenu indispensable d'aménager du temps et de l'espace à l'enfant, autant qu'à l'élève.
- En matière de violence, on a constaté que le taux de violence et d'incivilité croît de façon inversement proportionnelle au temps quotidien de jeu des enfants.

Ces observations ont conduit à une proposition concrète tendant à tirer parti des fonctions du jouet.

Tous les grands courants de la psychologie moderne ont mis en évidence combien le jouet est une nécessité vitale pour le développement de l'enfant. Un enfant qui joue est un enfant heureux. Il est dans une dynamique de vie et se trouve ainsi en meilleure position pour réussir.

### Un concept simple et efficace

Un Espace ludique en milieu scolaire est un lieu identifié, dédié au jeu à l'intérieur d'une école élémentaire, accessible à l'enfant pendant les temps périscolaires et les récréations.

#### Ni ludothèque, ni atelier de jeux, l'originalité du concept repose sur 2 principes :

##### 1. Une combinaison de jouets spécialement étudiée, aux fonctions exclusivement ludiques

Jusqu'alors les jouets généralement admis à l'école élémentaire étaient essentiellement "éducatifs". Cette combinaison répond à une pluralité de besoins ludiques chez l'enfant.

Elle inclut :

- des jouets symboliques, d'imitation et de rôle,
- des jouets de construction, d'imagination,
- des jeux de règles.

En manipulant cuisine, poupon, poupée mannequin, l'enfant revit des situations personnelles telles qu'il les a connues ou rêvées. Il opère ainsi une forme de reconstitution de son vécu qui contribue à son équilibre et lui permet de mieux aborder le présent et de se projeter dans un avenir d'adulte.

Si un élève met en scène une bagarre entre robots, c'est le jouet qui est porteur de l'action et non l'enfant. A travers cet outil, il se libère d'un besoin d'agressivité, ce qui est essentiel à l'apaisement de la violence réelle.

Quant au jeu de société, il favorise le respect des règles mais aussi l'émergence du principe selon lequel celui qui perd sait qu'il peut rejouer pour gagner et qu'il a face à lui des partenaires et non des adversaires.

##### 2. Une procédure simple qui laisse l'enfant choisir de jouer "à quoi il a envie", sans être guidé, ni jugé.

Cette liberté permet à l'enfant de s'enrichir lui-même par la diversité des jouets, de prendre confiance en lui, de respecter les règles du fonctionnement social, de développer une variété d'attitudes de partage et de dialogue.

## En pratique

**La mise en œuvre d'un espace ludique en milieu scolaire est simple.**

Elle utilise les ressources humaines et matérielles existantes, si ce n'est la combinaison de jouets qui a donné lieu à une convention cadre entre l'Education nationale et les organismes institutionnels de la filière jouet afin d'obtenir des conditions préférentielles permettant à tous d'en bénéficier.

**Elle a pour base :**

- un espace dédié (salle de classe, espace dans la BCD, etc.)
- tables, chaises, meuble de rangement
- une personne habilitée par l'école à encadrer les enfants (enseignants, personnel municipal en place), la procédure ne nécessitant aucune formation particulière,
- la combinaison spécifique de jouets.

L'espace est ouvert aux enfants de l'école, toutes classes confondues, pendant les temps périscolaires (avant et après la classe, pause méridienne).

L'utilisation pendant les récréations peut donner lieu à un roulement par classes, les bénéficiaires s'inscrivant directement au sein du groupe.

**Le dispositif s'adresse à toutes les écoles.**

Il est particulièrement recommandé dans le cadre :

- des activités périscolaires,
- de l'accompagnement éducatif et accompagnement à la scolarité,
- de l'éducation prioritaire, PRE (programme de réussite éducative),
- des contrats éducatifs locaux.

## Vivre l'école autrement

**Le dispositif a largement démontré sa remarquable efficacité et la rapidité des progrès :**

- changement d'atmosphère notable et positif à l'école,
- pacification des comportements, régulation des relations,
- résorption des effets de clans,
- développement d'une mixité filles/garçons, grands/petits plus harmonieuse,
- progrès dans l'intégration, la communication, la responsabilité, le respect des règles,
- progrès dans la confiance en soi et la concentration,
- appropriation de l'école par les enfants,
- stimulation des apprentissages.

Ce dispositif rend possible un nouveau type de rapport entre l'école et son environnement social et contribue efficacement au "mieux vivre ensemble à l'école".

## Un partenariat national

La mise en œuvre du déploiement national des espaces ludiques en milieu scolaire s'appuie sur un partenariat concrétisé par la signature d'une convention cadre entre l'Éducation nationale et la Fédération française des industries jouet puériculture représentant la filière jouet.

*La convention prévoit que les grossistes en jouets nationaux s'engagent, au sein de leur organisation professionnelle (UNEJ) :*

- à respecter strictement la combinaison de jouets sélectionnée
- à créer un circuit de distribution spécialement adapté
- à respecter des conditions de prix et d'acheminement préférentielles, dans la conformité des lois de la concurrence.

Ce partenariat est renforcé par le soutien de l'ACSE (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), pour ce qui concerne notamment les zones d'éducation prioritaire et les programmes de réussite éducative, les quartiers en politique de la ville.

L'encadrement de cette action est assuré par la *Commission nationale des espaces ludiques en milieu scolaire*, pilotée par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO).

Composée de représentants de l'Éducation nationale et de l'ACSE, de spécialistes de la psychologie, de l'enfant et du jouet, la Commission étudie et valide la combinaison de jouets, conduit le suivi et l'évaluation annuelle du dispositif.

La mise en œuvre et le suivi du dispositif sur le terrain sont assurés par les inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN), sous l'autorité des recteurs et des directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN), en partenariat avec les collectivités.

## Déploiement des espaces ludiques en milieu scolaire

### Le déploiement national du dispositif s'opère depuis l'année scolaire 2011/2012.

Que ce soit dans les Yvelines, département pilote du déploiement national où l'on compte déjà plus de 20 sites implantés, en Seine maritime, Eure et Loire, Calvados, Manche, Lozère, Alpes maritimes, Var, Lot et Garonne, Marne, Rhône, Morbihan, Finistère, Nord, Val de Marne, etc., ou à Paris, le bilan est remarquablement positif.

### Deux exemples concrets

- **A Bonnières-sur-Seine** dans les Yvelines, les espaces ludiques répondent au besoin d'**aménager le rythme de vie de l'enfant** car nombre d'élèves restent à l'école de 7 à 19 heures.

Les enfants sont particulièrement respectueux les uns envers les autres dans cette espace.

On assiste à une évolution notable de la mixité, une régulation naturelle des relations.

C'est un authentique et remarquable lieu d'échanges et de joies enfantines. "Cela les rend heureux" constate la directrice et "ils sont en meilleure condition pour recevoir l'enseignement".

- **A Lisieux** dans le Calvados, l'espace ludique a été installé pour **pacifier des états de violence latents**.

A l'école Réginald Trevett, les résultats sont très significatifs pour les services compétents de la mairie.

"Nous avons retrouvé la paix sociale", une amélioration du comportement global des élèves, une réduction des incidents dans la cour et en classe. Aussi, un nouvel espace ludique est ouvert.

**Simple à implanter, en parfaite adéquation avec la nature de l'enfant, ce dispositif lui permet de (re)découvrir spontanément les règles du jeu de la vie en société :**

**le respect de soi et des autres, l'épanouissement personnel, la reconnaissance de l'apprentissage et le contrat d'acceptation de la règle par le plaisir.**

### CONTACT

Mission espaces ludiques, coordination nationale : Sylvie LINDER • 01 53 43 09 18 • [espacesludiques@fjp.fr](mailto:espacesludiques@fjp.fr)